

Flash ACCUEIL

Le journal d'information des professionnels des milieux d'accueil



EDITO

Le tout-petit aime les livres. Il les aime tellement, qu'il en arrive parfois à les dévorer, au sens propre comme au figuré. Et pourtant, ils sont encore nombreux ceux ou celles qui n'osent pas tendre les pages d'un album à ce bébé qui piaffe d'impatience à le prendre en main. L'intérêt du livre pour le tout-petit n'est plus à démontrer : source de plaisirs, de découvertes linguistiques, de compréhension de son quotidien, de construction de son imaginaire et d'accroissement de son vocabulaire.

De nombreuses activités sont proposées dans les milieux d'accueil autour du livre, de la musique ou du théâtre. De leur côté, les bibliothèques ne sont pas en reste et nombre d'entre-elles développent des animations pour tout-petits. Jusqu'il y a peu, nul n'était en mesure d'évaluer ce qui se fait, d'éclairer les liens entre la lecture publique et les milieux d'accueil. Dès lors, une vaste enquête, menée fin 2016, tant vers les milieux d'accueil que vers les bibliothèques, a recueilli de nombreuses réponses dont les premiers résultats sont à découvrir dans un récent rapport de l'Administration de la Culture de la Fédération Wallonie-Bruxelles¹. Encore merci aux nombreux participants !

Lire la suite... en page 23

Diane Sophie COUTEAU
Responsable Cellule transversale
Service général de l'Action territoriale
Administration de la Culture - Fédération Wallonie-Bruxelles

¹ Focus Culture 2016 – Faits et Tendances – Une Publication de la Fédération Wallonie-Bruxelles (juin 2017) - Administration générale de la Culture – pp.89-93

N°32

SOMMAIRE

AU QUOTIDIEN P. 2-12

- Penser l'aménagement des espaces 3^{ème} partie

SANTÉ P. 13-15

- Le traitement des convulsions en milieu d'accueil
- Déclaration des allergènes : une obligation ?

ENVIRONNEMENT P. 16-17

- Insectes en milieu d'accueil : comment les éviter, comment s'en débarrasser ?

JURIDIQUE P. 18-19

- La valeur juridique d'un courriel

RECETTE P. 20-21

- Vive l'artichaut !

À ÉPINGLER P. 22-26

- Outil « L'air de rien, changeons d'air ! »
Fiche «Quels cosmétiques choisir ? »
- L'éveil culturel des tout-petits : résultats de la double enquête
- Raconte-moi un livre...
- Sur la route
- Formation continue : offre de formations 2017-2018
- Outil « Mon carnet de bord professionnel »



Crèche communale
d'Anderlecht

PENSER L'AMÉNAGEMENT DES ESPACES INTÉRIEURS...

Aménager les espaces des milieux d'accueil constitue un défi permanent... 3^{ème} partie.

COMMENT RÉPONDRE AUX BESOINS DES ENFANTS ?

Selon les choix méthodologiques inspirés de différents courants pédagogiques, l'assortiment d'objets, la manière de les mettre à disposition et d'organiser les groupes d'enfants peuvent être assez différents. Nous essayons ici de donner des pistes fondées sur le croisement entre les recherches scientifiques et les expériences de terrain.

LA CONTINUITÉ DU JEU DE L'ENFANT ET LA STABILITÉ DES REPÈRES

DÉVELOPPER DES JEUX DURABLES...

D'une part, l'enfant a besoin d'un temps de jeu suffisant et régulier qui lui permet une plus grande liberté d'agir et de découvrir par lui-même. D'autre part, il a aussi besoin de continuité dans les moments de jeu mais aussi, d'un jour à l'autre. Sur base de ces besoins, il est important pour lui de pouvoir retrouver les jeux dans la configuration choisie de la pièce, dans les espaces choisis où sont installés les différents coins, étagères,... Il saura où se trouve l'espace avec les poupées, avec le garage,... et il retrouvera facilement les jeux/objets qu'il aura mis en scène dans ses différentes expérimentations.

C'est important pour lui de pouvoir **retrouver et avoir accès à ses jouets/objets** car ils sont rangés au même endroit. Dès qu'on propose de nouveaux objets, chaque enfant va s'y intéresser et les découvrir différemment : certains ont besoin d'observer à distance, d'autres

vont directement les prendre et d'autres auront encore besoin de quelques jours pour commencer à s'y intéresser. De ce fait, la permanence d'un certain nombre d'objets proposés ou la proposition répétée dans la semaine, par exemple, permettra à chacun de jouer et de s'amuser à son propre rythme.

Par ailleurs, la **limitation des déplacements des adultes** est un facteur déterminant pour favoriser l'ambiance sereine du milieu d'accueil. L'accessibilité du matériel dont les professionnels ont besoin tout au long de la journée contribue à la qualité de leurs interventions. Cela leur évite, par exemple, de traverser à chaque fois la pièce pour aller chercher le vêtement dans le casier d'un enfant, alors qu'il est prêt à être changé dans l'espace soins, situé à l'opposé : déplacements épuisants pour les adultes et qui « bousculent » l'enfant concerné et qui vont également, perturber les autres enfants occupés à jouer. En effet, si le jeu de l'enfant est constamment interrompu par le passage des adultes, l'enfant va probablement se désinvestir de son jeu, abandonner parfois sa création, son imaginaire, devenir plus irritable,...

Il est donc essentiel d'offrir à chaque enfant les conditions d'activité suffisamment paisibles afin de garantir une continuité et une richesse du jeu : par le jeu, l'enfant apprend, s'intéresse, s'affirme, se construit et s'amuse ! Mais pour ça, il a besoin que son espace soit respecté.

Témoignage



« Après différents essais d'aménagement dans la pièce (espace repas, espace tapis,...) et plusieurs observations des déplacements des enfants et adultes dans le service, nous avons, en équipe, dessiné un projet d'aménagement du service (parc au sol pour les petits), modification de notre parc en hauteur pour les tout-petits, afin de récupérer un maximum d'espace libre au sol pour les « bébés rampants et marchants ». Nous souhaitons aussi placer un petit module psychomoteur en communication directe avec le parc au sol. »...

« A travers l'aménagement des espaces du service des Bébés, nous avons envie de permettre aux plus petits de se sentir en sécurité dans un parc au sol et leur permettre, à certains moments de la journée, d'en sortir ou d'y entrer sans notre intervention. Nous voulions voir et être vus par les enfants. Nous souhaitons que les enfants puissent être, le moins possible, dérangés par le passage des adultes. »[...]»

Nicole DEBANTERLÉ
Responsable MCAE La Mirabelle
Province de LIEGE

Les moments du repas et de sieste suivent la même logique : l'enfant a besoin de l'attention apaisante de l'adulte, de son doudou à sa portée, de sa place pour dormir et surtout de ne pas être perturbé par un bruit, comme un gsm qui sonne, par exemple, des adultes qui parlent trop fort,...

Des milieux d'accueil qui ont choisi de servir les enfants à table ont pu constater que ce moment est devenu un temps d'échanges et de plaisirs alors qu'avant, ce n'était pas le cas lorsque les assiettes étaient préparées pendant que les enfants attendaient à table ou de l'autre côté de la barrière. Chaque accueillant(e) a son groupe à table, avec 3 plats (féculents, viande et légumes) et les enfants sont servis par l'accueillant(e) qui est à table avec eux, dès le départ et qui, petit à petit, va leur proposer de se servir eux-mêmes. Cette manière de s'organiser avec les enfants va, entre autres, réduire

considérablement le temps d'attente, parfois inadapté aux capacités des enfants.

Enfin, **certains équipements s'avèrent de grande utilité pour le confort nécessaire aux adultes** : des chaises d'adultes à la hauteur des enfants, des chaises confortables avec appui pour donner le biberon ou donner à manger aux enfants dans les bras, des tabourets à roulettes qui permettent aux professionnels de régler la hauteur mais également de se déplacer facilement autour d'une table,...

LE RESPECT DU RYTHME DE CHAQUE ENFANT

Parler du respect du rythme n'est pas très difficile. Par contre, sa pratique s'avère souvent complexe... Parler du rythme, c'est aussi penser à diminuer le temps d'attente des enfants :

Comment éviter que les enfants attendent que le dernier ait fini de manger pour quitter la table ? Est-ce que l'espace est pensé de manière à permettre aux enfants de participer à la mise à table, à la débarrasser, à la nettoyer,... ? L'espace de jeu est-il aménagé pour que ceux qui ne mangent pas puissent continuer à jouer et que ceux qui ont déjà mangé reprennent leur jeu ? Est-ce qu'on donne la possibilité aux enfants de manger et de se reposer à leur rythme ? Est-ce que les enfants ont la possibilité d'accéder aux jeux, au fur et à mesure qu'ils se réveillent ?

Est-ce qu'on propose aux enfants des jeux plus calmes dans un espace délimité pour ne pas perturber les autres ? Est-ce qu'on a la possibilité d'aménager des jeux dans une autre pièce ?...

Respecté dans son rythme, l'enfant se sent considéré comme un être à part entière, reconnu dans ses compétences et finalement, apaisé et en sécurité pour découvrir son environnement. Il y est actif, il participe : il peut agir librement et profiter de son jeu, seul ou avec d'autres.

L'AUTONOMIE ET LA LIBERTÉ DE MOUVEMENT

L'activité principale des nourrissons et des jeunes enfants est de se mouvoir. Bouger est un élément vital, aussi indispensable que le sommeil ou l'alimentation.

Permettre à l'enfant de prendre une place active durant son temps d'éveil, c'est aussi l'inviter à se développer de façon harmonieuse.

Cette permission de s'affirmer, tout en étant confronté aux limites de la réalité, contribue à soutenir son **processus d'individuation psychique** et progressivement sa socialisation.

Témoignage



« L'espace jeu est aménagé de manière à favoriser l'activité autonome de l'enfant : jeux favorisant l'activité motrice, la communication, l'imagination, le besoin de manipuler, un coin « refuge »,...

Un espace « bébé » est installé afin d'accueillir les tout-petits en toute sécurité. Couché sur le dos, des jeux doux, légers et colorés sont à leur disposition.

Des jeux divers de manipulation et favorisant le mouvement dans sa globalité sont à disposition : ballons, plan incliné, cabane, dînette, boîtes, bassines, seaux, garage, voitures, etc. Quand l'enfant est autonome pour les utiliser sans danger, des vélos, brouettes,... lui sont proposés et l'espace couloir est investi par nos petits déménageurs !

Comme l'espace est conçu également pour accueillir les plus grands, nous veillons à mettre à leur disposition des jeux qui répondent à leurs besoins de créer, de construire, de s'inventer des situations,... sans que cela n'occasionne des dangers pour les plus jeunes. »(...)

Françoise LIGNIAN
Responsable de la Halte Accueil
Pause Grenadine à BASTOGNE
Province du Luxembourg

Pour l'enfant, la notion d'espace s'acquiert à partir de diverses perceptions qui vont lui permettre d'appréhender son propre corps et le monde extérieur.

Les enfants ont ainsi besoin de bouger librement et en toute sécurité. Il s'agit dès lors, parmi quelques pistes à explorer, de délimiter sans trop de barrières, d'aménager des « coins », en utilisant de petits meubles à la hauteur des enfants : des espaces de repos, un « coin doux », un coin dînette, un espace pour la sieste, tout en maintenant des espaces de jeux pour ceux qui ne sont pas fatigués.

COMMENT PERMETTRE AUX ENFANTS D'ACCÉDER DE FAÇON AUTONOME AUX JEUX, DE POUVOIR APPRENDRE PROGRESSIVEMENT À GÉRER LEUR CORPS, LEURS ÉMOTIONS ?

→ La créativité et l'imagination sont de bons ingrédients !

Si les enfants sont regroupés en tranches d'âges mélangées dans une même pièce, des espaces sécurisés pour « grands » et « petits » seront pensés pour qu'ils puissent bouger librement et jouer en sécurité. Parfois, ces espaces peuvent être limités, à certains moments de la journée, par une barrière ou par des lignes colorées sur le sol.

Attention requise :

Des barrières qui limitent des accès de manière permanente et injustifiée !

La prise en compte des capacités motrices de l'enfant sont essentielles pour lui permettre d'accéder aux jeux et aux équipements :



- mobilier adapté à leur taille
- photos à leur hauteur
- doudous accessibles
- jouets accessibles sur des étagères stables
- « hublots » sur les portes, au mur, à 50 cm du sol
- wc adaptés
- modules de psychomotricité sécurisés afin d'éviter l'interdiction d'y aller pendant la journée
- ...

Soutenir le développement de l'autonomie de l'enfant, c'est aussi pouvoir le laisser choisir, créer son propre jeu, celui qui va lui permettre de s'épanouir et de grandir dans son corps et dans sa tête.

→ De vraies découvertes !

Les enfants ont besoin qu'on puisse leur proposer des possibilités variées d'expérimentations. Ils n'ont, par contre, pas besoin que les adultes leur expliquent comment on y arrive à chaque fois...

- Comment les objets fonctionnent-ils, de quelle matière sont-ils faits ?
- Comment l'enfant peut-il agir sur ces objets et quels résultats va-t-il obtenir ?
- Quelles sont les possibilités de symboliser, de « jouer » des situations agréables ou moins agréables de sa vie, afin de les apprivoiser ?
- Quelles sont les possibilités d'éprouver la découverte de son corps, sa force et ses limites ?
- ...

En outre, reconnaître que les enfants ne sont pas nécessairement tous intéressés par le même jeu, au même moment, c'est **reconnaître chaque sujet, à part entière, avec ses désirs, ses compétences, ses intérêts.**

La présence précieuse de l'adulte : elle est essentielle pour observer, accompagner, réajuster et replacer, de temps en temps, les jouets qui traînent : cette présence sécurisante garantit la continuité et le plaisir du jeu.

Témoignage



« Un point de vigilance sur lequel nous réfléchissons beaucoup est l'aménagement de l'espace. Celui-ci doit pouvoir répondre aux besoins de tous les enfants : rester enveloppant pour les plus petits, sécurisant pour les « rampants » et permettre aux plus grands de bouger, sauter, courir,... mais aussi de jouer avec la garantie que leur projet de jeu sera respecté. C'est à dire, qu'ils auront la possibilité d'y revenir, tel qu'ils l'avaient laissé, pour aller plus loin éventuellement dans leur expérimentation. Cela suppose que le jeu ne devra pas être rangé par sécurité pour les petits ou démolit par les enfants qui rampent, par exemple.

Pour illustrer cette problématique et essayer d'y répondre au mieux, nous avons régulièrement des réunions inter-structures autour de thèmes tels que : « Comment garantir des espaces de relations et de réponses aux besoins spécifiques aux groupes d'âges mélangés ? »(...)

Véronique LEMPEREUR
Responsable des crèches de la ville d'ARLON
Province du Luxembourg

→ Une richesse d'expérimentations, de combinaisons...

A titre d'exemple, Pierre PETIT, Conseiller pédagogique à l'ONE, nous invite à observer les enfants dans un parc ou dans un jardin : ils y jouent librement, découvrent des feuilles, de la terre, la pelouse, les arbres, un peu de sable, une brique ou une planche « égarée », une flaque d'eau, des branches mortes, des oiseaux, un avion qui passe, etc. Il y a rarement des conflits et les adultes y sont de manière générale, moins sollicités par les enfants. Qu'est-ce qui se passe ? Tout d'abord, les enfants ne sont plus entre 4 murs, ils sont dehors ! Cette impression d'espace libère leur créativité, leur imagination, les possibles,... Le nombre d'expérimentations et de jeux possibles tient à la richesse de cet environnement ouvert, diversifié au niveau des objets, des matières, des multiples possibilités d'expression psychomotrices, symboliques et créatives.

Il s'agit d'un espace ordonné par la nature (l'herbe est dans la pelouse, les feuilles sous l'arbre, la terre dans le parterre,...) mais aussi, ouvert au « désordre », nécessaire à libérer cette créativité. En s'y déplaçant librement, les enfants vont pouvoir combiner ces éléments, trouver le caillou qui deviendra le légume, les marrons pommes de terre, les feuilles dînette et les branches fourchettes,...

Penser un espace intérieur en s'inspirant de l'ordre et du désordre d'un parc ou d'un jardin et de son matériau informel ouvre à d'autres enjeux, à une meilleure appréhension de ce qui peut être source de plaisir et de créativité pour l'enfant et qui va amener aux professionnels une réponse « naturelle », plus ajustée aux intérêts de chaque enfant et à leur développement global.

Témoignage

« Créer des espaces jeux, en toutes saisons... notre maison se transforme la semaine en salle de jeux, au plaisir de nos visiteurs futurs parents ou même tous les parents au quotidien. Dans notre living, je pousse les fauteuils pour gagner un maximum de place et puis j'aménage avec notre « caverne d'Ali Baba ». Suivant mon inspiration et les enfants présents, je rentre le module toboggan, j'aménage un coin détente intime avec des coussins, livres, poupées..., la tente puis aussi un parcours psychomotricité. »(...)

Mme COBRAVILLE
Accueillante autonome à FAUVILLERS
Province du Luxembourg

Les enfants ont besoin de manipulations, de motricité, de représenter/jouer par le biais de jeux symboliques, d'interagir, de développer leur créativité avec des adultes et avec d'autres enfants. Ils ont aussi besoin d'intimité, de se (re)poser...



Crèche communale d'Herstal



Crèche communale d'Herstal

Lorsqu'on parle d'un espace riche, il ne s'agit pas d'un espace débordant d'objets/ jouets mais plutôt d'une variété d'objets, jeux et jouets (formes, couleurs, tailles et textures différentes, permettant des jeux de construction, des jeux symboliques,...).

La proposition de leur mise en scène invite les enfants à expérimenter, découvrir, inventer...

Il s'agit davantage de **la qualité** des objets mis à disposition des enfants, plutôt que de la quantité. Nous savons que les bébés ont surtout besoin d'un espace adapté qui leur permet de bouger librement pour progressivement rouler, ramper,... Par le mouvement, ils vont découvrir leur corps, explorer leurs mains, leurs pieds, de nouvelles positions. Le choix des jouets mis « stratégiquement » à leur disposition permettra tantôt de les attraper, les tenir, tantôt de les explorer, les goûter durant de longs moments.

Pourquoi « stratégiquement » ? Parce que tous ces objets doivent être placés de manière à que l'enfant puisse les toucher, les prendre, aller vers eux.

→ **Les objets mis à disposition des enfants ne doivent pas encombrer l'espace mais leur donner envie de découvrir et de jouer.**

A réfléchir : si un enfant est « coincé » en-dessous d'un portique, son propre balancement pour se tourner va être bloqué par les pieds du support. Les jouets qui se balancent au-dessus de sa tête l'obligent à garder son attention vers le haut et en conséquence, à très peu s'intéresser à ce qui se passe autour de son corps.

Par rapport à **la quantité** d'objets mis à disposition des enfants, quelques repères peuvent guider les choix qui seront posés.

En milieu d'accueil 0-3 ans, les enfants n'ont pas encore les compétences pour « gérer » un grand nombre d'objets dans leur jeu. Cette compétence s'acquiert progressivement.

- Les bébés vont s'intéresser à un objet à la fois et si l'objet leur permet une multiplicité d'actions, il est fort probable qu'il passera longtemps à l'explorer. (ballons, bassins, caisses, hochets, tissus,...)
- Le nombre d'objets mis à disposition des enfants doit être le résultat d'une réflexion : dans un groupe de 12 enfants, par exemple, on n'a pas besoin d'avoir 12 poupées, 12 poussettes, 24 voitures, 1 bac de jeux de construction,... Si les enfants occupent un espace organisé avec des coins délimités et si les adultes sont placés de manière à « éclairer » cet espace, ils seront dispersés en formant de petits rassemblements, dans des coins différents.

Au départ de ce constat, on peut affirmer que les coins peuvent être équipés de façon harmonieuse, attrayante et riche, avec des objets en nombre limité.

- Un grand bac de « jeux de construction/ encastrement » peut avoir du sens pour l'enfant si l'adulte sait d'avance qu'il servira plutôt à être vidé pour devenir un super jeu pour les enfants. Par contre, des pièces mises par terre vont former « un tapis coloré » auquel les enfants ne vont pas s'intéresser. Sans mise en place attirante et délimitée, l'enfant ne peut les identifier comme telles et avoir envie d'y jouer. Placer des jeux de construction sur un tapis, sur une table, va permettre aux enfants de jouer dans un espace relativement limité et de manière confortable pour eux. Cela ne doit pas les empêcher de les déplacer, en remplissant, par exemple, la paille d'un tracteur ou un camion...

Le choix des jouets est réfléchi en fonction des enfants présents, de leurs compétences et intérêt(s). La mise à disposition, en permanence, de plusieurs types de jouets/jeux/objets va leur permettre de choisir, combiner, passer de l'un à l'autre.

La mise en scène de ces objets dans différents « coins » (notamment pour les enfants à partir d'environ 18 mois), à la place de « grands bacs remplis », va en outre limiter sensiblement les conflits : les enfants ne seront plus tous attirés en même temps par les mêmes objets, ils seront dispersés dans la/les pièce(s).

Plus que la quantité d'objets, c'est la richesse de combinaisons des actions que les enfants seront invités à expérimenter avec ces objets qui soutiendra le développement de chacun des enfants.

→ Découvrir un nouvel aménagement de l'espace

Un espace structuré et connu de l'enfant lui donne la possibilité d'aller et revenir, de compléter son jeu, d'apprendre en douceur où on peut ranger les objets. La présence de l'adulte est également importante lors d'un nouvel aménagement par exemple, pour faire une « visite », pour présenter les espaces à l'enfant. Petit à petit, les enfants vont jouer librement, combiner les objets et comprendre qu'à certains moments de la journée les voitures seront garées dans le parking, que les poupées vont dormir,...

Une proposition de « rangement » de façon ludique peut intéresser certains enfants et rendre ce moment amusant et de plaisir partagé entre les enfants et l'adulte.

→ Des rangements intermédiaires au long de la journée

Bon à savoir : La notion de « rangement » pour l'enfant n'est pas la même que celle des adultes. L'enfant a besoin de liberté pour manipuler, combiner, déplacer les objets.

Les rangements intermédiaires opérés par les adultes vont permettre aux enfants de réinvestir leur jeu, d'avoir une meilleure lisibilité de ce qui est disposé pour eux.

Enlever les jouets et les mettre dans des armoires fermées, dans des étagères inaccessibles pour les enfants pour que tout soit « dégagé », va à l'encontre de la richesse des aménagements à proposer.

Témoignage



...« Nous proposons maintenant des coins symboliques : le coin dînette, le coin voitures, le coin établis/construction, le coin blocs/Lego. Les jeux ne sont plus rangés dans des bacs et présentés l'un après l'autre. Les enfants peuvent explorer librement l'espace qui leur est destiné, aller d'un coin à l'autre. Tout au long de la journée, la puéricultrice « range » chacun des coins afin qu'ils donnent à nouveau l'envie à l'enfant de les explorer. Dans les armoires à leur hauteur se trouvent des jeux musicaux, à « tirer », à emboîter, etc. »[...]

Valérie TRANSON
Directrice de la maison d'enfants
« Bébés nature »
HALANZY-AUBANGE
Province du Luxembourg

LES ESPACES DE JEU DÉLIMITÉS, LES « COINS »

L'organisation des « coins » de jeu permet aux enfants de se répartir dans l'espace, d'être moins nombreux au même endroit et en conséquence, d'être plus au calme, moins sollicités par les stimulations ambiantes et moins interrompus.

Sachant que les jeunes enfants de 18 à 36 mois ne peuvent avoir d'interactions avec plus d'un ou deux enfants à la fois, les espaces limités vont probablement favoriser leurs interactions et la durée de leur jeu.

Comment penser ces « coins » de jeu ? Que serait-il important d'avoir en permanence et de disponible pour les enfants afin qu'ils puissent jouer librement, choisir, combiner, interagir positivement ? Comment et quand introduire du nouveau ?...

La réalité de chaque milieu d'accueil (au niveau de l'infrastructure, du personnel, du choix d'organisation des groupes d'enfants, des ressources matérielles envisageables,...), collectif ou familial, va définir certaines balises. Quoi qu'il en soit, il convient de toujours favoriser la mise en place d'un espace riche et varié pour les enfants. La mise en place simultanée de ces différents espaces favorise la liberté, la créativité, l'autonomie des enfants et **les interactions positives entre eux.**

Délimiter les espaces : les « coins » peuvent être agencés de manière ludique et harmonieuse pour permettre aux enfants d'y accéder librement.

La hauteur des meubles placés perpendiculairement ou en diagonal par rapport aux murs, doit permettre aux enfants de voir les adultes et à ces derniers d'assurer une « surveillance ».

Des meubles avec des étagères, des barrières modulables, peuvent délimiter les espaces. Des tapis, des coussins, des tables,... définissent d'autres limites, comme des tapis « garage », des tapis où sont proposés des blocs de construction, des coussins pour former un coin « doux », « détente ».

En dehors du temps de repas, l'espace « resto » est un espace de jeu : il est « garni » avec des fermes, des personnages, des animaux sur les tables (à une bonne hauteur pour jouer),... ou encore, avec des livres d'histoires ou des jeux d'encastrement.

Souvent, ces espaces sont utilisés pour les activités proposées par les accueillant(e)s à de petits groupes d'enfants (peinture, manipulation, cuisine,...).

La vision globale de l'espace « d'éveil » et l'observation de la dynamique du groupe d'enfants restent importantes. Si les coussins prévus pour l'espace repos sont placés à côté de l'espace psychomoteur, il est fort probable que les enfants feront de ces coussins, une continuité du circuit psychomoteur...

Un autre exemple est le fauteuil en mousse pour adultes, revêtu du même composant de couleurs que les modules de psychomotricité. S'il est placé proche de l'espace moteur, il arrive souvent que les professionnels commencent à rajouter des règles peu pertinentes pour interdire aux enfants de grimper dessus. En fait, pour les enfants, ces objets font tout simplement partie de l'ensemble de modules de psychomotricité.



L'espace psychomoteur : il s'agit de l'espace le plus fréquenté par les enfants. Il est indispensable dans toutes les sections et doit être accessible tout au long de la journée. On y retrouve des modules en bois, des mousses en couleur, des ballons, des vélos, de grands camions, des poussettes,...

Dans certains milieux d'accueil, un espace isolé du séjour est aménagé spécifiquement pour de la psychomotricité.

Dans ce cas : *les enfants jouent-ils souvent dans cet espace ? Est-ce qu'il est réservé seulement pour des « séances » de psychomotricité ? Lors de séances de psychomotricité, des activités motrices libres sont-elles toujours possibles ? ...*

Témoignage

« J'utilise les moyens du bord, achetés en seconde main ou nouveaux. Je me sers par exemple de nos chaises (coin repas familial) que je dispose à la queue leu leu sur un fin tapis de jeu (voitures) pour les stabiliser.

Je mets une couverture (parfois un drap de bain) sur l'assise des chaises pour faire des zones ombragées, un rideau voile ou un foulard entre 2 chaises comme petit obstacle à franchir lorsque les enfants se fauillent à quatre pattes. À la sortie du tunnel, je dispose un jouet portique à franchir avec une petite sonnette qu'ils peuvent faire retentir. Lorsqu'ils se redressent, ils ont la possibilité de poursuivre et marcher sur 4 petits blocs de 2 couleurs alternées (pour mieux remarquer le passage de l'un à l'autre). Le parcours se termine toujours sur le tapis par un petit escalier de différents niveaux de difficultés pour que chaque enfant qui y passe puisse s'y intéresser à sa guise suivant son intérêt, sa curiosité...

Je suis présente pour encourager, soutenir les plus hésitants, mettre les mots justes... Ainsi, je contribue à la découverte, au développement, à la confiance, à la maîtrise de leur corps. Je dis toujours aux parents : « Vos enfants, ils jouent toute la journée et ils n'ont que cela à faire... », c'est indispensable ! » (...)

Mme COBRAVILLE
Accueillante autonome à FAUVILLERS
Province du Luxembourg

L'espace symbolique : une maisonnette

Quelle richesse d'actions ! Parlons de « maisonnette », plutôt que « dînette » car cela aide à la concevoir et en jouant, à proposer aux enfants un espace bien équipé !

Qu'est-ce qu'on peut imaginer dans le coin « maisonnette » ?

Cuisinière équipée, lave-linge, frigo, marché, table avec nappe, assiettes, casseroles, couverts, fruits et légumes (si possible, en dimensions réelles ou dans la proportion des contenants), essuies, poupées, emballages de soin connus des enfants, paniers de courses, brosses, sèche-cheveux, biberon, baignoire, gants de toilette, poussettes, déguisements, sacs, chapeaux, chaussures d'adultes, miroir à proximité... et pas très loin, garages, voitures,...

Les coins de jeu deviennent intéressants dès l'âge de 18 mois environ, dès lors que les jeux se diversifient et que les interactions entre enfants commencent à se développer.

L'espace « construction » : modules, briques, blocs, caisses en carton, bacs de différentes tailles, du matériel de recyclage,... en nombre limité mais où l'adulte a toujours la possibilité d'ajouter plus de pièces, si nécessaire. L'espace construction peut être renouvelé chaque jour avec des blocs différents, de tailles différentes,...

L'espace « doux, de détente, d'histoires » : pour des moments « cocoon », de papotes entre enfants, pour se ressourcer avec un éventuel doudou ou encore pour raconter ou écouter des histoires,... On peut l'aménager avec des coussins, un tapis, quelques peluches, une petite bibliothèque, des marionnettes,... Parfois des meubles peuvent à la fois délimiter cet espace et proposer aux enfants de petits coins « refuge ».

Il est important que les doudous accessibles soient à proximité et que cet espace puisse aussi être disponible en permanence pour les enfants.



MCAE La Mirabelle

Que d'expériences extraordinaires !

Préparer à manger, manipuler différentes matières, mettre dedans, vider, servir l'autre ou la poupée, soigner comme les adultes, se fâcher ou rire, empiler, combiner différents objets, porter d'un endroit à l'autre sur un plateau, se promener avec une poupée dans la poussette,...

Selon Anne-Marie FONTAINE, si une zone de jeu devient trop attractive (trop d'enfants à la fois), il ne faut pas en déduire qu'il faut en limiter l'accès mais réfléchir à en augmenter la surface, à la dédoubler (il n'est pas interdit de mettre deux coins « dînette » dans une pièce), à en créer d'autres, en rassemblant des jeux combinables dans une même zone (par exemple des animaux, des camions et du matériel de construction).



Dans ces différents espaces, le contenu peut être revu et renouvelé chaque semaine. Par exemple : proposer de nouveaux légumes, fruits ou assiettes, changer la nappe dans l'espace maisonnette,...

Introduire du nouveau reste une possibilité mais aussi une idée intéressante à tester lors de moments plus « chargés » pour les accueillant(e)s ou des temps creux pour les enfants. Lorsque le repas est donné individuellement, par exemple, les autres enfants qui attendent leur tour ou qui ont fini de manger peuvent découvrir et s'intéresser à de nouveaux jouets.

D'autres espaces peuvent être réfléchis, selon les possibilités des infrastructures et la créativité de chaque accueillant(e) ou de l'équipe : espaces découvertes, peinture, activités en petits groupes etc.¹

¹ Voir à ce sujet l'article « Zoom sur » du FA N°29 « S'inspirer d'un espace « Snoezelen » pour l'aménagement d'un milieu d'accueil » - Témoignage de l'équipe de Crèche « Le Rameau d'Olivier », à Frameries.

Témoignage



« Une salle polyvalente aménagée pour les activités spécifiques :



Lecture

Des livres sont à disposition des enfants à la « Pause Grenadine » mais quand il y a possibilité et que le groupe s'y prête, nous rendons à la bibliothèque et les plus grands choisissent eux-mêmes leurs livres.

Musique

Une caisse d'instruments de musique est à disposition des enfants. Ceux-ci manipulent librement les instruments, découvrent les différents sons et rythmes, accompagnent en musique de petites comptines,...

Dessin, peinture, modelage, bac à riz,...

Un matériel divers et varié est à disposition des enfants. Ces activités permettent le développement de la créativité et répondent aux besoins d'expression.

Puzzles, lots, jeux de construction, jeux symbolique,...

Durant ces activités dites « spécifiques », l'accueillante veille à ce que l'enfant utilise un matériel qu'il peut manipuler librement sans danger, à le soutenir dans ses « productions »... Ces activités sont proposées dans le but d'éveiller l'enfant, de stimuler sa créativité et de développer collectivement son plaisir d'expression. »[...]

Françoise LIGNIAN
Responsable de la Halte Accueil
Pause Grenadine à BASTOGNE
Province du Luxembourg

FAVORISER LES INTERACTIONS POSITIVES ENTRE LES ENFANTS ET LIMITER LES CONFLITS

Selon plusieurs recherches novatrices, les espaces aménagés et les jouets ne sont pas seulement des supports pour développer la psychomotricité et l'exploration des jeunes enfants. Ils sont également de puissants organisateurs des interactions et des communications de tous les partenaires².

Anne-Marie FONTAINE parle, quant à elle, d'adéquation environnementale quand l'environnement est un bon support pour les objectifs des usagers d'un lieu, leurs activités, leur état psychologique et leurs interactions sociales.

Plusieurs de ces recherches montrent que les espaces de jeu délimités par des meubles ou des cloisons sont très attractives, favorisent une activité plus « posée » des enfants et les jeux coopératifs.

L'organisation de petits groupes d'enfants et un espace riche en possibilités d'expérimentations, permet aux enfants de se disperser et ainsi, avoir leur « périmètre de sécurité » respecté. Si les enfants sont trop proches les uns des autres, la porte est grande ouverte à beaucoup de conflits et à très peu de plaisir dans leurs jeux. Le nombre de conflits est réduit si les enfants ont à la fois assez d'espace pour ne pas être les uns sur les autres et suffisamment de possibilités pour explorer et partager les moments de jeu et de plaisir avec les copains. Le processus de socialisation est en train de « démarrer ». Il est progressif et dépend du sentiment de sécurité physique et affective vécu par chaque enfant.



Un autre élément important est celui d'avoir des jeux identiques. Ici, on reconnaît que les enfants (entre 2 et 3 ans) sont forts intéressés par ce que l'autre fait : il va désirer faire la même chose, jouer exactement de la même manière avec le jouet qui est dans les mains de l'autre enfant qui semble en tirer du plaisir (son copain).

Cette période est importante et ne veut pas dire que l'enfant veut déranger son copain. Au contraire, il est en train de jouer avec l'autre : il traverse une phase du développement de la conscience de soi où il ne fait pas encore la différenciation claire entre « le moi » et « l'autre ». L'accompagnement de l'adulte, en proposant un jouet identique, peut permettre aux enfants concernés de sortir du conflit et de poursuivre leur jeu. Il est également important de tenir compte que le jouet qui est dans la main de l'autre bouge, il est « vivant ». L'adulte pourra aussi soutenir l'enfant pour qu'il puisse rendre également son jouet vivant, en le faisant bouger.

² Notamment les travaux de Jacqueline NADEL et Alain LEGENDRE, chercheurs au CNRS, dans les années 1980-1990.

Souvent, l'ambiance peut devenir tendue entre enfants mais également entre les adultes et les enfants. Réfléchir sur le **fondement des règles** existantes peut nous éclairer dans certaines situations. Combien de fois ne répète-t-on pas que les enfants « ne savent pas écouter ». Si la répétition des règles est nécessaire (pour les tout-petits), il faut pouvoir se questionner sur le sens de la règle et de son adéquation pour les enfants de cet âge-là.

Il s'agit de limiter et de définir les « interdits » qui sont fondés clairement sur la sécurité physique et psychique de l'enfant : « On ne peut pas aller dans la cuisine ! ».

Si les enfants doivent attendre pour aller jouer dehors, penser à une barrière pourrait certainement permettre aux enfants d'apprécier les oiseaux et toute la richesse de l'extérieur, sans qu'ils doivent entendre à chaque fois : « on ne peut pas sortir maintenant ! »

POUR L'ACCUEIL DES FAMILLES

Un espace ou des espaces différents vont permettre un accueil respectueux des parents : un espace pour l'accueil permettant les transitions quotidiennes et les échanges avec les professionnels, un autre réservé aux entretiens, un espace allaitement, un petit coin dans le couloir pour les grands frères et sœurs avec des livres, des feuilles et des crayons et si possible, des espaces où les parents peuvent échanger entre eux, sans que cela génère des difficultés dans le fonctionnement du milieu d'accueil.

Témoignage

« Nous veillons aussi à la qualité de l'accueil des familles : arrivée, retour, période de familiarisation,... Après avoir franchi le sas d'entrée, les parents sont accueillis dans l'espace d'accueil : un couloir bien large ; à gauche, une petite salle polyvalente (salle de réunion, salle d'activités pour les enfants, coin repas etc.) ; à droite, le bureau de la responsable et le coin « cocoon » : une banquette qui permet un moment d'intimité avec l'enfant (pour pouvoir allaiter ou donner un biberon au calme, lire un livre, etc.). Un aquarium y est installé. L'espace accueil est délimité par une barrière de l'espace de jeu. »(...)

Françoise LIGNIAN
Responsable de la Halte Accueil
Pause Grenadine à BASTOGNE
Province du Luxembourg



AFFICHAGE DES INFORMATIONS

Quelques idées utiles : des valves bien placées à l'entrée du milieu d'accueil, un affichage accessible, des documents pour les familles, un planning des jours de fermeture, l'affichage des menus, la diffusion des ressources locales : Consultations ONE, bibliothèques, ludothèques, activités ATL, activités de quartier, cours d'alphabétisation, infos environnementales,... ou toute autre info propice au lien social et au bien-être des enfants et de leur famille.

En plus des affichages, des milieux d'accueil mettent à disposition des parents de la documentation : le projet pédagogique, des expériences partagées, des photos, des témoignages de parents,...

Dans la prochaine édition, nous développerons davantage les propositions d'aménagement pour les espaces extérieurs, en continuité de ceux qui ont été réfléchis pour les espaces intérieurs.

Lucia PEREIRA
Conseillère pédagogique ONE
Bruxelles

POUR EN SAVOIR PLUS :

- Les brochures « Repères pour des pratiques d'accueil de qualité (0-3ans) » ONE 2004
Notamment les repères :
 - R6 : Ajuster l'environnement matériel, l'espace intérieur et extérieur
 - R7 : Assurer une continuité dans l'accueil
 - R8 : Donner à l'enfant une place active
 - R11 : Soutenir adéquatement les interactions entre enfants
- La brochure : « Milieu d'accueil : Une infrastructure au service du projet d'accueil » - ONE 2011
- FONTAINE A.-M. « Apprendre à jouer pour jouer ensemble, ça prend du temps ! »
- Le journal des professionnels de l'enfance - 2004 ; 31 : 50-52
- FONTAINE A.-M. « Espaces : les adultes proposent, les enfants disposent. » Le journal des professionnels de l'enfance - 2000 ; 3 : 53-54
- FONTAINE A.-M. « L'observation professionnelle des jeunes enfants. Un travail en équipe. » Savigny-sur-Orge - Philippe DUVAL - 2011
- BACHELARD G. « La poésie de l'espace. » Paris PUF, quadriga - 1961 : 82-83
- FONTAINE A.-M. « Pour qu'ils jouent bien, ensemble, dans le même espace » Le journal des professionnels de l'enfance - 2002 ; 16 : 68-71
- LEGENDRE A., « L'expérimentation écologique dans l'approche des comportements sociaux des jeunes enfants en groupe. In P.M. BAUDONNIÈRE (Ed) « Etudier l'enfant de la naissance à 3 ans (pp165-181) » Paris : CNRS (Collection comportement) - 1985
- LEGENDRE A. « Interactions des jeunes enfants en groupe : les supports et contraintes de l'environnement spatial » Revue de psychologie de l'éducation - 1997 ; 2 : 139-160
- ZELTOUN A. « L'espace du corps. » In HEINTZ D. « Les temps de l'enfance et leurs espaces : les nouveaux lieux d'accueil de la petite enfance, exemples et pratiques. » Paris : Navir - 2003
- HEINTZ D. « Le projet pédagogique face au projet de l'espace. » Le journal des professionnels de la petite enfance - 2013 ; 8 : 38-40
- RAYNA S., BOUVE C. « Petite enfance et participation - une approche démocratique de l'accueil. » Toulouse : Erès - 2013 : 125-146





LE TRAITEMENT DES CONVULSIONS EN MILIEU D'ACCUEIL

Tout milieu d'accueil peut être un jour confronté à un enfant faisant une convulsion, sur température ou non ou à une demande d'accueil d'un enfant à risque de faire des convulsions ou sujet à faire des convulsions.

Les jeunes enfants sont plus sensibles au risque de développer des convulsions. Cet article est un rappel et une actualisation des procédures telles qu'abordées dans la brochure « La santé dans les milieux d'accueil de la petite enfance¹ » et dans la fiche Santé, mise à la disposition des accueillant(e)s².

MÉCANISME DES CONVULSIONS

Deux substances chimiques (neurotransmetteurs) sont élaborées dans le cerveau et opposent leur action. L'une favorise les convulsions et l'autre les inhibe. La fonction inhibitrice ne s'active que progressivement au cours du développement de l'enfant. Ceci explique que la probabilité de voir apparaître des crises convulsives est plus grande quand l'enfant n'est âgé que d'un ou deux ans.

Pour arrêter une crise convulsive, les médicaments agissent sur l'équilibre entre ces deux neurotransmetteurs.

DÉLAI DE PRISE EN CHARGE D'UNE CRISE CONVULSIVE

Dans les 5 premières minutes de la crise convulsive, il existe une action spontanée « self-inhibitrice » qui arrête la crise d'elle-même. Toutefois, au-delà de ce délai, il y a lieu de ne plus compter sur cette résolution spontanée et donc d'agir sans tarder. En effet, une intervention rapide, soit entre 5 et 15 minutes après le début de la crise convulsive, quelle qu'en soit la cause, permet d'arrêter 80% des crises.

A l'inverse, si la crise se prolonge au-delà de 30 minutes, elle peut avoir des conséquences délétères. Les crises prolongées sont potentiellement dangereuses pour certaines régions du cerveau par la création d'une inflammation locale, pouvant être à l'origine ultérieurement d'une lésion définitive.

CONDUITES À TENIR DEVANT UNE CONVULSION

En cas de 1^{ère} crise :

Pendant...

- Mettre l'enfant en sécurité³. Le coucher en position latérale de sécurité (sur le côté) et veiller à dégager les voies respiratoires,
- Appeler les secours **112** et appliquer les conseils qu'ils donnent dans l'attente de leur arrivée,
- Rester près de l'enfant jusqu'à l'arrivée des secours,
- Ne pas tenter de maîtriser ses mouvements, ni de lui introduire quelque chose entre les dents,
- Apprécier sa température et le découvrir si nécessaire.

Après...

- Prévenir les parents (dans l'urgence, il est préférable d'attendre que l'enfant soit pris en charge par l'équipe médicale pour pouvoir donner des informations claires et précises aux parents).

Il convient de ne rien administrer à l'enfant en attendant les secours sauf avis contraire de ceux-ci. Il n'y a donc pas lieu de lui administrer les médicaments d'un autre enfant sujet à faire des convulsions qui fréquente le milieu d'accueil.

1 Brochure « La santé dans les milieux d'accueil de la petite enfance » ONE 2015 – pp 81-82

2 Voir Fiche « faire face aux maladies – La fièvre et les convulsions » - ONE 2015 - Fiches Santé N°9

3 Penser également la sécurité des autres enfants

En cas de récurrence

Sur base d'une prescription, le matériel nécessaire fourni par les parents sera mis à disposition afin que l'accueillant(e) soit prêt(e) à agir, en cas de récurrence de convulsions ou crises de convulsions d'une durée excédant les 5 minutes.

Il existe différentes options d'administration des médicaments spécifiques.

La prescription médicale devra préciser le **nom**, la **dose** et le **mode d'administration** du médicament : soit par voie orale⁴ = Midazolam (Buccolam®), soit par voie rectale = Diazépam (Valium®), soit par voie nasale, médicament non commercialisé en Belgique⁵.

QUELLE VOIE D'ADMINISTRATION CHOISIR EN MILIEU D'ACCUEIL ?

Ces différentes voies montrent une efficacité comparable en termes de rapidité d'action et chaque pédiatre conseillera celle qui lui paraît la mieux adaptée à l'enfant. Il est toutefois important que les intervenants en milieu d'accueil et principalement les infirmiers, soient informés des différentes présentations qui existent et auxquelles ils risquent d'être confrontés. Actuellement, le Buccolam®, est sans doute la voie d'administration la plus facile en milieu d'accueil mais le Valium® par voie intra-rectale reste préconisé par certains médecins.

L'accueillant(e) ou la puéricultrice pourra administrer le traitement prescrit. La loi autorise le personnel d'encadrement à l'administrer car il s'agit d'une situation d'urgence, d'assistance à personne en danger.

Une formation/information par le médecin du milieu d'accueil ou par le médecin traitant de l'enfant devrait être réalisée avant l'accueil.

Lorsque les récurrences sont fréquentes, Il est souvent préférable de privilégier l'accueil de cet enfant dans une structure collective avec la présence d'un infirmier. Il sera plus aisé d'assurer sa surveillance, de donner les informations utiles au personnel.

CONCLUSION

Toute convulsion doit conduire à l'appel du médecin, voire d'une ambulance, selon la durée et la réponse au traitement et sûrement du **112**, s'il s'agit d'un premier épisode.

Il reste néanmoins et toujours important de veiller à **assurer une formation préventive du personnel**, toute personne s'occupant d'enfants devant disposer d'une formation adéquate aux premiers secours.

Par ailleurs, le médecin du milieu d'accueil devra être informé du risque de convulsion et du traitement prescrit propre à l'enfant en cas de crise convulsive, de même que le Conseiller pédiatre et le Coordinateur accueil/Agent conseil, comme dans toutes les situations d'inclusion d'enfants à besoins spécifiques nécessitant des soins médicaux.

Chantal BERQUE
Coordinatrice Accueil (Namur),

JM DUBRU
Neuropédiatre,

Dr SONCK
Conseiller pédiatre ONE (Hainaut),

Céline VILAINÉ
Agent Conseil (Hainaut)



⁴ Le produit s'administre entre la gencive inférieure et la muqueuse de la joue.
⁵ Ce produit pourrait être prescrit par le médecin.

DÉCLARATION DES ALLERGÈNES : UNE OBLIGATION ?

Deux rappels réglementaires pour les milieux d'accueil collectifs, en matière de prévention de contamination croisée et de déclaration des 14 allergènes.

Les allergies alimentaires sont en augmentation depuis de nombreuses années. Lors de la préparation et du service des aliments, il importe d'être vigilant afin d'éviter les contaminations croisées¹.

Par ailleurs, depuis fin 2014², les milieux d'accueil soumis aux contrôles³ de l'AFSCA⁴ sont tenus de déclarer les 14 allergènes les plus fréquents à la demande du consommateur (pour ce cas, les parents de l'enfant).

Cette déclaration peut se faire par écrit (par exemple sur le menu) ou oralement.

Pour accompagner les responsables des milieux d'accueil collectifs dans cette tâche, l'AFSCA propose une rubrique sur le thème des allergènes :

<http://www.afsca.be/denreesalimentaires/>, dont une fiche « Quick Start » http://www.afsca.be/autocontrole-fr/guides/qs-fiches/_documents/2015-12-01_20_QSF_allergenes.pdf. Celle-ci reprend les 14 allergènes ciblés par la législation⁵, ainsi que la procédure à suivre en cas de déclaration orale.

N'hésitez pas à prendre connaissance de ces différents outils, mis à votre disposition par l'AFSCA.

Quatorze substances sont reprises dans la liste des allergènes principaux, responsables des allergies ou intolérances alimentaires les plus importantes :

1. **Céréales contenant du gluten**, à savoir **blé, seigle, orge, avoine** ou leurs souches hybridées et produits à base de ces céréales.
2. **Crustacés** et produits à base de crustacés.
3. **Œufs** et produits à base d'œufs.
4. **Poissons** et produits à base de poissons.

5. **Arachides** et produits à base d'arachides.
6. **Soja** et produits à base de soja.
7. **Lait** et produits à base de lait (y compris le lactose).
8. **Fruits à coque**, à savoir: **amandes, noisettes, noix, noix de cajou, noix de pécan, noix du Brésil, pistaches, noix de Macadamia** ou du **Queensland** et produits à base de ces fruits.
9. **Céleri** et produits à base de céleri.
10. **Moutarde** et produits à base de moutarde.
11. **Graines de sésame** et produits à base de graines de sésame.
12. **Anhydride sulfureux** et **sulfites** en concentrations de plus de 10 mg/kg ou 10 mg/litre en termes de SO₂ total pour les produits proposés prêts à consommer ou reconstitués conformément aux instructions du fabricant.
13. **Lupin** et produits à base de lupin.
14. **Mollusques** et produits à base de mollusques.

Ces allergènes doivent toujours être déclarés lorsqu'ils sont utilisés dans la production d'une denrée alimentaire et qu'ils sont présents dans le produit fini, même sous une forme modifiée.

SPF Santé publique,
Sécurité de la chaîne alimentaire
et Environnement

Amal ALA OUI et Nathalie CLAES,
Diététiciennes pédiatriques - Direction Santé ONE

¹ Voir article FA 17 « Les allergies alimentaires chez les enfants ».

² Suite à l'Arrêté royal du 17 juillet 2014 fixant les dispositions en matière de déclaration de certaines substances ou certains produits provoquant des allergies ou intolérances pour les denrées alimentaires non-préemballées.

³ Il s'agit des milieux d'accueil collectifs de la petite enfance : crèches, pré-gardiennats, maisons communales d'accueil de la petite enfance, maisons d'enfants, haltes accueil et services d'accueil spécialisé de la petite enfance.

⁴ Agence Fédérale pour la Sécurité de la Chaîne Alimentaire.

⁵ Voir liste ci-dessus



INSECTES EN MILIEU D'ACCUEIL : COMMENT LES ÉVITER, COMMENT S'EN DÉBARRASSER ?

A tout moment de l'année, il peut arriver que des insectes indésirables envahissent l'espace intérieur : moustiques, fourmis, mouches ou encore coccinelles. Si tous ne piquent pas ou ne présentent pas de danger pour la santé, leur présence massive est incompatible avec l'accueil de jeunes enfants.

LA MEILLEURE STRATÉGIE : LA PRÉVENTION

Pour ce faire, veiller à :

- boucher les anfractuosités par lesquelles les insectes peuvent entrer, hors systèmes d'aération et de ventilation,
- fermer les poubelles,
- placer la nourriture dans des récipients fermés (bocaux) et dans des placards, si possible en hauteur,
- nettoyer et jeter immédiatement toute miette ou reste de repas,
- repérer les insectes, dès leur apparition dans les locaux,
- pour les insectes volants, penser aux moustiquaires sur les fenêtres,
- éviter les zones d'eau stagnante à l'intérieur comme à l'extérieur. Ce sont des endroits de reproduction pour certaines espèces, notamment les moustiques.

Il reste important d'ouvrir régulièrement les fenêtres pour renouveler l'air intérieur en toute saison, au minimum 2 x 15 minutes par jour, même si des insectes sont présents dans le jardin.

LES TECHNIQUES NATURELLES D'ÉLIMINATION

Si malgré ces précautions, une colonne de fourmis traverse l'entrée ou que les moustiques se font nombreux, il existe des méthodes respectueuses de la santé et de l'environnement pour lutter contre les organismes vivants indésirables¹.

Par exemple, les fourmis peuvent être désorientées lorsque du vinaigre est répandu sur le chemin qu'elles empruntent. Du marc de café ou de la craie, disposés au niveau des points d'entrée en épaisseur suffisante, peuvent aussi décourager les fourmis.

Ces techniques ont été testées et ont montré leur efficacité. Il est néanmoins important de noter que ce qui marche dans un lieu pour une invasion ne fonctionnera peut-être pas pour le voisin. Il est parfois nécessaire d'essayer plusieurs méthodes avant de trouver la bonne.

Quel que soit le moyen utilisé, il est impératif de ramasser immédiatement chaque cadavre d'insecte.

POURQUOI PRIVILÉGIER CES MÉTHODES NATURELLES ?

Dans les rayons des magasins, on trouve toutes sortes de produits chimiques pour éliminer les insectes, considérés comme nuisibles. Et parfois même, on y dénicherait un produit spécialisé par espèce ou type d'insecte. Mais quels sont les effets de ces produits chimiques sur la santé de l'utilisateur et des enfants ?

¹ Voir Brochure Milieu d'accueil : Une infrastructure au service du projet d'accueil » ONE 2011 p.38 et Brochure « Biocides et pesticides, pas sans risque ! » SPF Santé Publique 2007

L'arrêté Infrastructure², dans son article 21, dit ceci :

L'utilisation de produits nocifs tels que pesticides, insecticides et herbicides :

- est interdite en présence des enfants,
- se fait de manière à éviter tout risque pour la santé.

En effet, la nocivité n'est pas présente uniquement lors de l'emploi mais bien plus longtemps, du fait que ces produits se répandent et persistent. Les insecticides, utilisés en spray, en poudre ou via les prises électriques dans un milieu d'accueil, se retrouveront sur les jouets, dans les poussières, sur le mobilier,... sans oublier ceux présents dans les aliments³.

L'exposition chronique à ces produits peut provoquer des symptômes généraux, tels que maux de tête, nausées, fatigue mais aussi, irritations (muqueuses oculaires et respiratoires). Ils peuvent être à l'origine de réactions allergiques, ainsi que de perturbations du système hormonal (baisse de la fertilité, puberté précoce) et/ou du système immunitaire, voire même de cancers⁴.

Il est à noter que les enfants et les adolescents sont plus sensibles aux effets secondaires de ces substances.

De surcroît, les insecticides chimiques peuvent être relativement inefficaces avec certains insectes. C'est le cas, par exemple, des coccinelles, bien protégées par leur morphologie.

Avoir recours à ces produits doit donc être envisagé en dernier recours, lorsque tout le reste a échoué et nécessairement, en-dehors de la présence des enfants qui ne pourront réintégrer les locaux, qu'après une aération massive et un nettoyage minutieux de ceux-ci, des jouets, ainsi que du matériel s'y trouvant.

Dans ce cas d'utilisation de produits chimiques, faire appel à un professionnel, pour un conseil ou pour l'application, peut être une solution. Ces professionnels connaissent les dosages et précautions d'emploi des produits, le mode de vie et comportement des différents insectes et seront à même de choisir le produit le mieux adapté à la situation.

Pour tout ce qui concerne les cuisines et les denrées alimentaires, l'AFSCA, dans son guide d'auto-contrôle, donne des consignes de lutte contre les nuisibles (chapitre 4, 9-11, point 4.5).

En dernier recours et en cas d'échec des autres méthodes, si vous êtes amenés à utiliser un pesticide /insecticide chimique, **il est impératif de respecter les consignes suivantes :**

- utiliser des vaporisateurs plutôt que des sprays, des solutions aqueuses ou solides plutôt que des solvants volatils,
- respecter les précautions d'usage : suivre les directives du fabricant concernant les doses préconisées et les protections à porter (gants, masque,...),
- aérer un maximum après utilisation,
- se laver les mains après utilisation,
- ne pas réoccuper les lieux trop rapidement,
- nettoyer les locaux, le matériel, les jouets, les textiles avant réemploi,
- stocker les produits hors de portée des enfants, sous clé, dans leur emballage d'origine.

Utilisation de la terre de diatomées

Cette terre, mélange de roche et de squelettes fossilisés de micro-algues, est une alternative naturelle aux pesticides chimiques. Elle agit de manière mécanique pour éliminer les insectes, en entaillant leur enveloppe extérieure et en les desséchant. L'insecte meurt ensuite dans les 24 à 72h.

Si ses impacts sur l'environnement et la santé collective à long terme sont effectivement bien moindres que ceux des pesticides chimiques, l'emploi de la terre de diatomées n'est pas pour autant exempt de tout danger.

Il est recommandé, lors de l'utilisation, de porter gants et masque et d'être très attentif à la poussière que l'on peut provoquer, afin d'éviter l'effet desséchant et irritant pour la peau et les voies respiratoires de ce produit. L'application en milieu intérieur ne peut se faire que dans des espaces bien ventilés et en dehors de la présence des enfants.

Les enfants ne doivent pas être exposés à cette substance et en aucun cas pouvoir la toucher.

A utiliser en respectant bien les précautions d'usage.

Une fois la problématique résolue, nettoyer le sol et les équipements, afin d'éliminer toute trace de terre de diatomées.

Cellule Eco-conseil ONE

² Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant approbation des modalités fixées par l'Office de la Naissance et de l'Enfance, en vertu de l'article 14 du Règlement du 25 janvier 2017 de l'ONE, relatif à l'autorisation d'accueil.

³ Voir Coffret « L'air de rien, changeons d'air ! », brochure ONE 2016 p.25

⁴ Voir Brochure « Mêmes en santé – La santé en collectivité pour les enfants de 3 à 18 ans » ONE et Service Communautaire de la promotion de la santé Question Santé 2012, pp.33-34



LA VALEUR JURIDIQUE D'UN COURRIEL¹

La question de la valeur juridique d'un courriel se pose principalement en matière d'établissement de la preuve.

Ce sont les articles 1315 et suivants du Code civil qui permettent de déterminer les modes de preuves légalement admis. Quant à la question plus spécifique du courriel, il s'agit ici de l'intégrer au mode de preuve appelé : « écrit sous seing privé ». Ce mode de preuve a d'abord été pensé par le législateur à une époque où seul l'envoi manuscrit était possible. Avec l'évolution des nouvelles technologies, le Code civil a été consolidé et permet maintenant d'obtenir plus d'éclaircissement en la matière.

QUELLES SONT LES CONDITIONS POUR QU'UN COURRIEL PUISSE CONSTITUER UN MODE DE PREUVE ?

Pour constituer un mode de preuve à proprement parler, un courriel doit contenir : « *un ensemble de données électroniques pouvant être imputé à une personne déterminée et établissant le maintien de l'intégrité du contenu de l'acte²* ».

Ainsi, outre la question de la signature électronique dont nous traiterons brièvement ci-après, il faut que l'ensemble des données électroniques contenues dans ce mail permette d'identifier, tant l'objet de celui-ci, que l'identité de la personne émettrice.

Il est parfois compliqué de prouver que l'auteur du courriel est bien celui à qui appartient l'adresse mail utilisée. En effet, corrélativement au mystère qui naît parfois du doute de l'interlocuteur téléphonique, l'auteur d'un courriel peut revêtir cette même inconnue.

Nous ne pouvons malheureusement garantir qu'un courriel pourra dans tous les cas de figure répondre à ces exigences et présenter les garanties légales suffisantes. Il est donc préférable que les parties qui souhaitent que les effets juridiques de cet écrit puissent naître, prennent soin de donner le plus de garanties possibles.

Ainsi, il faudra prendre soin de conserver ce mail, ainsi que les réponses éventuelles (les sms peuvent également être conservés) et encore mieux, de confirmer la teneur de ce dernier dans un écrit communiqué à l'auteur de façon certaine (fax, écrit remis en mains propres contre accusé de réception, recommandé, etc.).

Par exemple, si le courriel vise à modifier un point du contrat d'accueil, prenez le temps de rédiger, en tant que responsable d'un milieu d'accueil, un avenant au contrat et faites-le signer pour éviter toute contestation.

La jurisprudence reste par contre très pauvre sur cette question, sans doute parce que, dans la majorité des cas, le courriel présenté au juge ne fait l'objet d'aucune contestation de la part de son auteur, ni quant à son contenu, ni quant à son origine. Le mode de preuve rejoint alors celui de l'aveu.

ET SI LE COURRIEL EST SIGNÉ ÉLECTRONIQUEMENT ?

La signature électronique est principalement utilisée dans notre quotidien pour les achats en ligne ou les signatures de déclarations fiscales. Dans la pratique professionnelle d'un milieu d'accueil, il serait très anecdotique qu'un courriel soit signé de cette façon.

¹ Contraction de courrier et électronique, traduction d'e-mail
² Art. 1322 du Code Civil belge

Si vous souhaitez plus d'informations à ce sujet :
<http://www.actualitesdroitbelge.be/droit-des-affaires/droit-commercial/les-contrats-en-ligne/la-signature-electronique>

CONCLUSION

Lorsque vous êtes confrontés dans votre pratique professionnelle à un courriel, vous devez toujours garder à l'esprit qu'en cas de conflit sur son contenu, il faudra pouvoir prouver, tant le contenu que l'identité de l'auteur. Pour vous aider à avoir toutes les cartes en mains afin d'éviter les discussions, réservez-vous un maximum de preuves sur ces deux conditions. Faites acter le contenu de ce courriel de façon concrète.

En tout état de cause, vu la frilosité des juges face à cette question, n'hésitez pas à confirmer ce courriel dans un écrit signé de façon classique.

POUR EN SAVOIR PLUS :

Que peut-on écrire dans un courriel ?

Le contenu rapporté par mail (mais aussi par téléphone, par courrier,...) est soumis au devoir de discrétion et au respect du secret professionnel.

Voir à ce sujet, l'article du FA 18 traitant notamment du secret professionnel et du devoir de discrétion.

Stéphanie PERIN
 Juriste à la Direction Juridique - ONE





VIVE L'ARTICHAUT !

L'artichaut peut être proposé aux enfants dès l'âge de 6 mois. Il est riche en nutriments bénéfiques pour la santé, tels que vitamines, fibres et antioxydants.

La saison des artichauts varie en fonction de leur variété et de leur provenance : Bretagne, Bourgogne, Provence, Italie,... ils sont généralement disponibles dès le printemps et jusqu'à la fin de l'été (septembre).

COMMENT LES CHOISIR ?

Sélectionner les artichauts lourds avec les feuilles bien serrées les unes contre les autres. Les feuilles des artichauts violets doivent être piquantes et cassantes sous les doigts. Les feuilles ouvertes indiquent que l'artichaut est trop mûr. La tige doit être ferme et non desséchée et les feuilles exemptes de taches noires sur leur base et sur leur pointe.

COMMENT LES CONSERVER ?

Crus, ils se conservent quelques jours au réfrigérateur. Pour les conserver plus longtemps, il est conseillé de les pulvériser avec quelques gouttes d'eau et de les conserver dans une boîte fraîcheur ou encore de les placer au réfrigérateur, en maintenant la tige dans un verre d'eau.

Après cuisson, il est conseillé de les consommer dans les 24 heures car au-delà de ce délai, des moisissures toxiques peuvent se développer et provoquer des inconforts digestifs. Ils se conservent bien au congélateur après blanchiment (3 minutes dans une eau bouillante citronnée afin de prévenir le noircissement).

COMMENT LES PRÉPARER ?

L'artichaut est apprécié tant pour ses feuilles que pour son cœur. Sa préparation peut se décliner de multiples façons : en potage, en purée pour bébé, en tartinade¹, farcis, en tajine, avec des pâtes,... Les petits artichauts violets peuvent également se consommer crus en salade.

L'artichaut est souvent cuit à la vapeur ou à l'eau bouillante mais les parties tendres peuvent être sautées, par exemple, dans l'huile d'olive.

Notez que l'utilisation de fonds ou de cœurs d'artichauts surgelés permet d'élaborer des recettes faciles et rapides. La version surgelée sera préférée aux versions appertisées (conserves ou bocaux) car celles-ci contiennent plus de sel, surtout lors de leur utilisation dans les repas pour bébés.

PURÉE D'ARTICHAUT FACILE POUR BÉBÉ À partir de 6 mois

Temps de préparation : 30 minutes
Temps de cuisson : 20 minutes

Ingrédients (pour 1 enfant)

- 3 fonds d'artichauts surgelés (+/- 120g) ou 2 artichauts frais²
- 1 grosse pomme de terre (prévoir la même quantité que d'artichauts)
- 3 c à c d'huile de noix
- Du persil ou du cerfeuil haché

NB : Ce repas peut être accompagné de 10 à 15 g de viande ou de poisson

Préparation

- Faire bouillir de l'eau dans une petite casserole
- Laver, éplucher et couper la pomme de terre en petit tronçons
- Laver minutieusement le persil et le hacher
- Jeter les pommes de terre dans l'eau bouillante
- Après 10 minutes de cuisson, ajouter les fonds d'artichauts surgelés
- Poursuivre la cuisson durant 8 à 10 minutes
- Piquer les aliments à l'aide d'un couteau pour vérifier la cuisson
- Après cuisson, égoutter les aliments
- Mixer le tout, en ajoutant 3 c à c d'huile de noix
- Ajouter le persil (ou le cerfeuil) haché

PENNE AUX ARTICHAUTS À partir de 18 mois

Temps de préparation : 35 minutes
Temps de cuisson : 25 minutes

Ingrédients (pour 4 enfants)

- 200g de penne crus
- 4 tomates
- 4 artichauts violets
- 1 échalote
- 1 gousse d'ail
- 40 ml d'huile d'olive
- Du parmesan râpé
- Des feuilles de basilic



Préparation

- Faire cuire les pâtes selon les instructions
- Laver et couper les tomates en petits dés
- Laver minutieusement les artichauts
- Éliminer les feuilles extérieures, couper les artichauts en 4 ou 6, en fonction de leur épaisseur.
- Laver, éplucher et couper l'échalote
- Éplucher et ciseler la gousse d'ail
- Laver et couper aux ciseaux les feuilles de basilic
- Faire chauffer 1 à 2 cuillères à soupe d'huile d'olive dans une poêle et y faire revenir l'échalote et l'ail
- Ajouter les dés de tomate et les artichauts
- Faire réduire le jus des tomates
- Ajouter les penne « al dente »
- Ajouter le basilic, le parmesan et le reste de l'huile d'olive

Bon appétit !

Nathalie CLAES et Amal ALAOUI
Cellule diététique
Direction Santé/ONE

² Pour les fonds d'artichauts frais, le temps de cuisson est généralement plus long. Il est conseillé de frotter les fonds d'artichauts avec du jus de citron pour éviter l'oxydation et maintenir sa chair blanche/jaune



OUTIL « L'AIR DE RIEN, CHANGEONS D'AIR ! » FICHE « QUELS COSMÉTIQUES CHOISIR ? » - ACTUALISATION

La fiche « **Quels cosmétiques choisir ?** » vient d'être actualisée. Vous la retrouverez en annexe du Flash Accueil.



Cette fiche remplace celle du même nom qui se trouve dans le coffret sur la qualité de l'air intérieur « **L'Air de rien, changeons d'air !** », édité en 2010 et depuis lors distribué à tous les milieux d'accueil.

Le contenu de la fiche a été légèrement réorganisé, le texte enrichi. A noter, par exemple, un point sur les allergies et un encadré sur les nanoparticules.

N'hésitez pas à parler de ce coffret sur la qualité de l'air intérieur avec votre Coordinateur accueil ou Agent conseil. Cet outil vous apportera de nombreuses informations et réponses par le biais de différents supports, comme une brochure de contexte, une grille d'auto-évaluation, 12 fiches thématiques,...

Bonne lecture !

La cellule éco-conseil de l'ONE

L'ÉVEIL CULTUREL DES TOUT-PETITS : RÉSULTATS DE LA DOUBLE ENQUÊTE

Peu d'études, chiffrées ou non, existe en matière d'éveil culturel.

Comment est envisagé cet éveil ? Où ? Avec quels acteurs et quels objectifs ? Quels moyens ?

En partant de ces questions et au regard des pratiques existantes, une enquête a été menée conjointement en septembre 2016 pour les milieux d'accueil 0-6 ans autorisés par l'ONE et en décembre 2016, pour les bibliothèques.

Les deux enquêtes ont été accueillies avec beaucoup d'enthousiasme, de part et d'autre.

Sur base d'une première analyse, on peut constater que l'éveil culturel est une donnée qui intéresse à plus d'un titre, tant les milieux d'accueil que les bibliothèques !

Pour en savoir plus sur les résultats de cette enquête :

Focus Culture 2016 – Faits et Tendances - Une Publication de la Fédération Wallonie-Bruxelles (juin 2017) - Administration générale de la Culture – pp.89-93

Pour en savoir plus :

Flash Accueil N°19, 20, 21, 25, 26, et 27 : articles sur l'éveil culturel.

Diane Sophie COUTEAU
Responsable Cellule transversale
Service Général de l'Action Territoriale
Administration de la Culture
Fédération Wallonie-Bruxelles

Suite de l'édito...

Nous sommes convaincus que les livres, la peinture, la musique, l'art en général font grandir les enfants. Point question ici d'éduquer ou de dispenser l'un ou l'autre savoir mais plutôt de jouer, de comprendre son quotidien, de s'interroger, de s'émouvoir, de donner à ces tout-petits les clés qui les emmèneront vers leur futur.

A Montigny-le-Tilleul, le 21 avril dernier, se tenait un colloque qui défendait l'idée : « Lire, c'est bon pour les bébés », organisé conjointement par la crèche « Les Bambis » et la bibliothèque publique de la Commune. Il illustre à la fois les liens particulièrement fructueux qui peuvent se nouer entre la lecture publique et les milieux d'accueil mais aussi, l'intérêt porté par les écoles où l'on forme les futurs professionnels de la petite enfance. Les orateurs qui s'y sont succédés et les ateliers organisés ont souligné la créativité qu'initie l'objet livre. Ce dernier peut être à l'origine d'une création théâtrale, d'animations et même figurer au centre d'un processus formatif.

Rassurer l'adulte en lui proposant d'utiliser le livre de manière individuelle, non théâtrale, en toute simplicité et sur l'intérêt de laisser le petit choisir lui-même son livre, implique de nouer des partenariats avec les bibliothèques. Au vu du choix très vaste proposé par les éditeurs, un bibliothécaire peut aider les personnes qui entourent les tout-petits. Des coffrets « bébés lecteurs » sont souvent disponibles. La multitude d'albums dans le coffret permet à l'enfant de faire son choix et de revenir le partager avec l'adulte. Rendez-vous également dans chacune des éditions du Flash Accueil pour y découvrir un album jeunesse.

Encourageons ce moment de partage entre l'enfant et l'adulte, véritable étape dans le développement de l'adulte en devenir !



RACONTE-MOI UN LIVRE...

UNE CONTRIBUTION À L'ÉVEIL CULTUREL EN MILIEU D'ACCUEIL

« Papa poule », Jean LEROY & Giulia BRUEL, Loulou & Cie, L'école des loisirs, 2017

A quoi ça sert un livre ?

Vaste question et la réponse peut être vaste également.



Et pourtant, il en est une qu'on oublie souvent et qui est pourtant d'une importance capitale : comprendre son quotidien. Les livres sont un sérieux coup de pouce dans le quotidien des tout-petits, dans leur compréhension de ce qu'ils vivent chaque jour. Les mots des livres touchent au plus juste. Ils sont choisis, sélectionnés, rien n'est laissé au hasard. Alors pourquoi ne pas plonger dans ce « Papa poule », qui raconte délicieusement comment Maman poule se choisit un lieu bien au calme pour pondre son œuf ? Et, où l'ours, qui l'accueille un peu contraint et forcé, se transforme au fil des pages en un compagnon attentionné et un père attentif. Petit détail de l'histoire mais qui a son importance, c'est le poussin qui donne le droit à ours de devenir un papa en bonne et due forme.

La tendresse de cette histoire pour tout-petits cache un message extraordinaire : on ne naît pas parent, on le devient. La diversité des personnages (un couple poule et ours) permet également de comprendre la multiplicité présente dans la société qui entoure les tout-petits. Et puis, les livres où on parle de papa ne sont pas si fréquents. Alors osons abuser de celui-ci qui fera mouche dans le cœur des petits et des grands...

Un autre titre qui met en scène un adorable papa : Le pingouin, KIMIKO, L'école des loisirs



Diane Sophie COUTEAU
Responsable Cellule transversale
Service Général de l'Action Territoriale
Administration de la Culture
Fédération Wallonie-Bruxelles

SUR LA ROUTE



Une sélection d'ouvrages de littérature jeunesse proposée par le Service général des Lettres et du Livre de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

La sélection thématique 2017 épingle 190 livres de jeunesse (pour les tout-petits - pp.12 à 26, jeunes enfants et adolescents) qui mettent l'accent sur le thème de la route, du voyage, de l'exil, des migrations,...

Plusieurs critères de sélection ont été retenus afin de baliser les choix opérés : la richesse littéraire et visuelle des œuvres, l'originalité du propos et l'exactitude des informations, la pertinence des thèmes et du contenu par rapport à l'âge du lecteur, le pouvoir évocateur des textes et des illustrations.

Pour en savoir plus :

Sur la route

Ouvrage à télécharger ou commander au prix de 5€

par tél. +32 (0)2 413 22 34 ou par courriel
isabelle.decuyper@cfwb.be

Diane Sophie COUTEAU
Responsable Cellule transversale
Service Général de l'Action Territoriale
Administration de la Culture
Fédération Wallonie-Bruxelles

FORMATION CONTINUE : OFFRE DE FORMATIONS 2017-2018

Présentation de la nouvelle brochure de formations 2017-2018

L'ONE propose chaque année une offre d'activités de formation continue, en partie subventionnée, en vue de renforcer les connaissances et compétences des professionnels et de développer leur réflexivité par rapport à l'action, à leurs pratiques professionnelles, leurs relations (avec les enfants, les familles, les professionnels, l'institution (l'organisation), le réseau local,...).



Cette offre vous est présentée dans la **brochure de formations continues**, diffusée depuis le mois de juillet dernier, à l'ensemble des milieux d'accueil 0-3 ans. La brochure est également disponible sur le site internet de l'ONE.

A QUI S'ADRESSENT CES FORMATIONS ?

- Aux accueillant(e)s ou co-accueillant(e)s conventionnés ou autonomes
- Aux accueillant(e)s d'un milieu d'accueil collectif
- Aux professionnels des Milieux d'Accueil 0-3 ans
- Aux personnes travaillant au sein d'un SASPE¹
- Aux accueillant(e)s dans un Lieu de Rencontre enfants-parents
- Aux professionnels des Services de garde d'enfants malades

CHOISIR UNE FORMATION EN RÉPONSE À UN BESOIN, À UN PLAN DE FORMATIONS

Prendre du temps pour analyser les besoins de formation permet de s'impliquer, en identifiant les objectifs professionnels et en ciblant le rôle et la pertinence de la formation dans la réalisation d'objectifs professionnels, en lien avec l'amélioration de la qualité d'accueil des enfants.

Quels sont mes projets pour améliorer la qualité de l'accueil ? Quelles pratiques professionnelles améliorer ? Quelles questions me préoccupent en lien avec l'accueil des enfants, des parents ? Quels sont mes besoins spécifiques ? Quelles compétences développer, pourquoi ? Quels impacts sur mes pratiques professionnelles ? ...

La brochure présente **les activités de formation** proposées pour ce nouveau cycle 2017-2018. Pour chaque formation, **la philosophie de travail, les objectifs, les contenus et la méthodologie** y sont détaillés.

Les activités sont proposées sur l'ensemble du territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Certaines d'entre-elles peuvent être délocalisées afin de favoriser la proximité et l'accessibilité des lieux de formation. Ces délocalisations sont possibles à la demande, dans les limites des subventions accordées aux organismes de

formation ou sur fonds propres.

Pour choisir l'activité qui correspond le mieux à vos attentes ou à celles de votre équipe, une présentation plus détaillée peut être obtenue en vous adressant directement à l'opérateur de formation dont les coordonnées sont reprises en pages 14 et 15 de la brochure.

EN DEHORS DE L'OFFRE SUBVENTIONNÉE PAR L'ONE

Au-delà des formations reprises dans la brochure, il existe de nombreuses autres formations de qualité, comme celles organisées par les établissements d'enseignement de promotion sociale, des formateurs indépendants,...

La brochure intègre, en pages 145 à 148, en plus des opérateurs subventionnés, les coordonnées d'organismes qui développent des activités de formation pour les professionnels de l'accueil : le Fonds Social pour le secteur des Milieux d'Accueil d'Enfants, les IFAPME et le Service de la Lecture publique de la FWB. Ces différentes offres de formations ne sont pas subventionnées par l'ONE, leur coût est à charge de l'employeur.

L'INSCRIPTION : UN ENGAGEMENT

S'inscrire à une formation, c'est s'engager à participer à l'entièreté de celle-ci.

En cas d'empêchement, il est de la responsabilité du participant de prévenir au plus vite l'organisme de formation. Un désistement, c'est une place qui se libère pour une personne inscrite en liste d'attente.

Pour soutenir les professionnels de l'accueil dans leur réflexion et les accompagner dans le développement de pratiques visant la qualité, la formation continue constitue un moyen privilégié.

Pour en savoir plus :

- Service de formation ONE – 02/542.13.90.
- Flash accueil N°17 – pp. 2 à 4
Je, tu, il/elle se forme ... Focus milieux d'accueil collectifs
- Flash accueil N°16 – pp. 2 à 6
Je, tu, il/elle se forme ... Focus accueillants conventionnés
- Flash accueil N°15 – pp. 2 à 5
Je, tu, il/elle se forme ... Focus accueillants autonomes
- Flash accueil N°12 – pp. 15 à 17

Laurence DE PAUW
Conseillère en formation continue
Direction Psychopédagogique ONE

MON CARNET DE BORD PROFESSIONNEL



Un compagnon de route qui vous suit dans chaque moment de votre parcours professionnel !

Accueillir des enfants de 0 à 12 ans demande des compétences à renouveler sans cesse pour les professionnels. Les connaissances et les pratiques en matière d'éducation des enfants évoluent, les attentes des familles et de la société changent, les profils et

les motivations des professionnels diffèrent selon les époques, les générations, les cultures,...

Face à ces défis, il y a un intérêt certain à garder une trace personnelle pour se situer dans son propre parcours formatif et professionnel, pour échanger avec d'autres, pour prendre du recul, pour s'arrêter sur des situations vécues. Ces traces portent tant sur les dimensions relationnelles (relation avec chacun des enfants et/ou avec l'enfant au sein d'une petite collectivité, travail en équipe diversifiée, échange et partenariat avec les familles,...), que sur les dimensions organisationnelles, les dimensions techniques (soins, hygiène, animation,...), ou encore sur les dimensions personnelles (réflexivité par rapport au travail, questionnement sur le sens et la motivation au travail).

La qualité de l'accueil dépend bien sûr de vous, professionnels compétents, motivés, fiers de ce que vous faites mais également, d'organisations apprenantes qui veillent au maintien et développement des compétences et du bien-être au travail.

Pour soutenir cette qualité de l'accueil, la formation continue est un appui essentiel à la formation initiale.

L'accès à la formation continue est facilité par les soutiens de l'ONE et des Fonds sociaux, via différents dispositifs mis en place, comme les catalogues de formation. Mais pour que ces dispositifs aient du sens, il faut prendre le temps de la réflexion, du positionnement et du choix, tant du côté des organisations que des personnes.

Un outil a vu le jour dans le cadre du projet Qualifesc et d'une convention spécifique entre l'ONE et l'APEF (Association Paritaire pour l'Emploi et la Formation). Conçu à destination des professionnels des milieux d'accueil d'enfants, « Mon carnet de bord professionnel » invite à rassembler les éléments constitutifs de votre parcours, de vos questionnements, de vos défis. Véritable outil de réflexion et de construction personnelle, il vous permettra de vous positionner dans et par rapport à votre parcours de formation et à votre parcours professionnel, au sens large du terme.

Elaboré sous forme de fiches développant chacune une thématique précise, cet outil comprend de nombreux espaces de réflexion et de notes personnelles. Le classeur permet également d'y annexer vos attestations de formations, ainsi que toutes notes et annexes qui paraissent intéressantes à conserver. Les garder à portée de main permet aussi de les valoriser lorsque l'occasion se présente.

Au niveau individuel et personnel, ce carnet de bord se veut être un guide pour accompagner une évolution professionnelle.

Pour faciliter l'utilisation de l'outil, les partenaires sociaux et l'ONE invitent les milieux d'accueil et les opérateurs de formation à l'intégrer dans leurs démarches (plan de formation, entretien d'évolution, recueil de besoins et d'attentes en matière de formation) tout en respectant le fait qu'il s'agit d'un outil personnel et propre à chaque professionnel.

Parfois votre parcours professionnel et formatif prendra peut-être des allures de véritable parcours d'obstacles. Des pistes existent pour les contourner ou les dépasser ! Prendre le temps d'y réfléchir et de trouver la voie qui vous convient le mieux ne peut qu'être bénéfique, tant pour vous que pour l'accueil des enfants.

Pour le Fonds social MAE :
Yves HELLENDORFF, Président
Isabelle GASPARD, Vice-Président

Pour l'ONE :
Benoît PARMENTIER, Administrateur général

Pour en savoir plus :

- Rendez-vous sur le site www.moncarnetdebord.be pour télécharger le carnet de bord professionnel ou pour passer commande de classeurs
- Il vous est également possible de manifester votre intérêt pour des séances d'information et de découverte de l'outil, à destination de tous les milieux d'accueil intéressés (pour le 15 novembre au plus tard).

Communiquez vos demandes à
carnetdebord@apefasbl.be
ou Julien MOUTON
(Carnet de bord professionnel),
Square Sainctelette 13/15 – 1000 Bruxelles

IDÉES, RÉFLEXIONS À RETENIR



PISTES DE TRAVAIL À ENVISAGER...



CONTACT
flashaccueil@one.be
02 542 15 72



ONT COLLABORÉ À CE NUMÉRO

ALAOUÏ Amal
ANZALONE Sylvie
BERQUE Chantal
BOCKSTAEËL Anne
CLAES Nathalie
Mme COBRAVILLE
COUTEAU Diane Sophie
DALCQ Virginie
DEBANTERLE Nicole
DE PAUW Laurence
DESCAMPS Aurore
Dr DUBRU
FIEVEZ Dominique

FORTEMPS Anne
GEERTS Bernard
GILSOUL Laurence
LEFEVRE Sophie
LEMPEREUR Véronique
LIGNIAN Françoise
MARCHAND Brigitte
PAPILLON Héloïse
PEREIRA Lucia
PERIN Stéphanie
SONCK Thérèse
SPRINGUËL Inès
THOMAS Catherine
TRANSON Valérie

VANDERHEYDEN Nadine
VILAINE Céline



ONE.be

Remerciements au Comité
de rédaction
MISE EN PAGE
BACHELY Jean-François
VINCENT Dominique
EDITEUR RESPONSABLE
Benôit PARMENTIER
Chaussée de Charleroi, 95
1060 Bruxelles
TIRAGE 5200 exemplaires
N° D'ÉDITION D/2017/74.80/13